

BRAABBY

COURS PARTICULIERS GCE, CAMEROUN

Conditions générales du donateur

Pour les soutiens et partenaires mensuels – ce qu'est un don à Braabby, et ce qu'il n'est pas

DERNIÈRE MISE À JOUR

1 août 2026

SECTIONS

16

LANGUE

Français

Document rédigé au regard du droit camerounais. À faire examiner par un juriste camerounais qualifié avant tout dépôt ou toute invocation.
legal@braabby.com

Merci de soutenir Braabby. Ce document énonce les conditions auxquelles nous acceptons les dons, le fonctionnement d'un partenariat mensuel, la manière d'y mettre fin, et ce que nous promettons – ou ne promettons pas – en retour. Il est volontairement court : donner ne devrait pas exiger un juriste. Il s'ajoute à nos Conditions d'utilisation et à notre Politique de confidentialité, qui s'appliquent à votre compte comme à celui de tous ; les Conditions générales régissent l'achat de cours et ne s'appliquent pas à un don.

Qui nous sommes

Braabby est une plateforme de cours particuliers en ligne pour le GCE camerounais (Ordinary et Advanced Level), exploitée depuis le Cameroun et accessible à braabby.com. Dans le présent document, « Braabby », « nous » et « notre » désignent l'exploitant de cette plateforme ; « vous » désigne la personne qui accepte le présent document.

Les mentions d'immatriculation – dénomination sociale, forme juridique, numéro RCCM, numéro de contribuable et siège social – sont déposées auprès des autorités camerounaises compétentes et figurent intégralement sur notre page d'informations légales. Lorsque le présent document doit désigner l'entité contractante, cette entité est l'exploitant immatriculé de Braabby.

Correspondance : legal@braabby.com pour les notifications juridiques, privacy@braabby.com pour les demandes relatives aux données personnelles, et le centre d'Aide & Assistance dans l'application pour tout le reste.

Mineurs : encadrement par un parent ou tuteur

Braabby enseigne à des élèves d'âge scolaire, et chaque enseignant Braabby est un adulte. Un élève de moins de 18 ans ne peut utiliser Braabby QUE sous la surveillance directe d'un parent ou tuteur légal. Il s'agit d'une condition d'utilisation de la plateforme, et non d'une recommandation ; elle s'applique à chaque cours, chaque message et chaque paiement. (Par ailleurs, tout élève de moins de 21 ans utilise Braabby sous la responsabilité d'un parent ou tuteur, qui accepte les présents documents en son nom.)

Ce qu'implique la surveillance directe

- Un parent ou tuteur doit connaître l'horaire de chaque cours, être présent au domicile et joignable pendant sa durée.
- Les cours se déroulent en vidéo en direct avec un adulte. Le parent ou tuteur doit pouvoir voir et entendre le cours à tout instant, et peut assister à n'importe quel cours, à tout moment, sans avoir à le demander. Aucun enseignant ne peut s'opposer à la présence d'un parent, ni demander à un élève de rester seul, de fermer une porte, ou de se placer dans une pièce où il n'est pas visible.
- Le parent ou tuteur devrait lire de temps à autre les messages échangés avec les enseignants. Toutes les conversations restent sur Braabby précisément pour le permettre.
- Le compte appartient à la famille. Le tuteur répond de ce qui y est fait – réservations, pièces, messages et comportement – et devrait conserver le mot de passe plutôt que de le laisser à un jeune enfant.
- Un élève de moins de 18 ans qui ne peut pas être encadré de cette manière ne doit pas utiliser Braabby.

Ce que Braabby fait de son côté

- L'identité de chaque enseignant est vérifiée sur pièce d'identité officielle et ses qualifications sont examinées par une personne avant qu'il ne puisse donner le moindre cours.

- Tout l'enseignement a lieu dans la classe virtuelle de Braabby et toute la messagerie sur Braabby. Un enseignant ne peut pas déplacer un élève vers WhatsApp, un numéro personnel, ou tout canal qu'un parent ne peut pas voir. Le demander constitue un manquement grave et un motif d'exclusion immédiate.
- Chaque cours est particulier – un enseignant et un élève – et la plateforme enregistre qui était présent et combien de temps.
- Les messages peuvent être examinés en cas de préoccupation relative à la protection de l'enfance, comme l'indique notre Politique de confidentialité.
- Toute préoccupation concernant le comportement d'un enseignant peut être signalée depuis le cours ou la conversation, à tout moment. Elle parvient à une personne, et un enseignant peut être suspendu le temps de l'examen.

Si le comportement d'un enseignant vous inquiète – proposition d'échanger en privé ailleurs, contact en dehors des heures de cours, questions sans rapport avec la matière, ou tout ce qui met un élève mal à l'aise – interrompez le cours et signalez-le via l'Aide & Assistance, ou écrivez à legal@braabby.com. Signalez-le même si vous n'êtes pas certain. Nous préférons de loin examiner une situation anodine que passer à côté d'une situation grave.

1. Un don est un cadeau

Lorsque vous donnez à Braabby, vous faites un don volontaire. Vous n'achetez rien.

- Un don n'achète ni pièces, ni cours, ni place en classe, ni service d'aucune sorte.
- Il ne confère aucune propriété, aucune part, aucun intérêt et aucun droit de regard sur la gestion de Braabby.
- Il ne donne aucune priorité, aucune réduction et aucun privilège sur la plateforme, ni pour vous ni pour une personne que vous désigneriez.
- Rien ne vous est dû en retour, et rien ne vous est promis en retour.

Cela compte juridiquement et cela compte simplement : un don assorti d'une contrepartie attendue n'est pas un don, et nous préférons le dire d'emblée plutôt qu'être mal compris ensuite.

2. Donner une fois, donner chaque mois

Il y a deux façons de donner, et une seule exige un compte.

- UN DON PONCTUEL n'exige aucun compte. Choisissez un montant, validez le paiement sur votre téléphone, et c'est tout. Vous pouvez donner anonymement.
- UN PARTENARIAT MENSUEL s'adresse à ceux qui veulent donner chaque mois et en conserver la trace. Il exige un compte, afin que votre historique, vos reçus et votre relevé annuel aient un endroit où vivre.

Le don minimum est de 500 XAF. Il n'y a pas de maximum au-delà des limites fixées par votre opérateur de mobile money.

3. Comment fonctionne réellement un partenariat mensuel

Braabby ne détient aucun ordre permanent sur votre compte mobile money et ne peut pas prélever de lui-même. C'est le paragraphe le plus important de ce document ; il est donc dit clairement :

- Chaque mois, nous vous envoyons un rappel indiquant que votre don est attendu.

- Une demande de paiement arrive ensuite sur VOTRE téléphone, et rien ne bouge tant que vous ne la validez pas.
- Si vous ne la validez pas, rien n'est prélevé. Aucun frais, aucune pénalité, aucune dette et aucune marque à votre encontre.
- Sauter un mois ne met pas fin à votre partenariat et n'exige aucune explication.

Autrement dit, un partenariat mensuel est une intention permanente, non un prélèvement permanent. Vous maîtrisez chaque paiement.

4. Arrêter

Vous pouvez arrêter à tout moment, pour n'importe quelle raison, sans avoir à la donner.

- Désactivez votre partenariat depuis votre tableau de bord de soutien, sur le site ou dans l'application. Les rappels cessent ; l'effet est immédiat.
- Ou écrivez-nous via l'Aide & Assistance et nous l'arrêterons pour vous.
- Il n'est pas nécessaire de fermer votre compte pour cesser de donner, et fermer votre compte ne vous oblige pas à donner de nouveau.

Les dons déjà effectués ne sont pas restitués lorsque vous arrêtez – voir la section suivante.

5. Remboursements

Un don abouti n'est pas remboursable, car il a déjà été mis au travail. Il existe deux exceptions, que nous appliquons sans discuter :

- UN PROBLÈME DE PAIEMENT – vous avez été débité deux fois, débité d'un montant que vous n'avez pas validé, ou débité alors que le don n'a pas abouti. Signalez-le et nous retracerons l'opération et restituerons ce qui n'aurait pas dû être prélevé.
- LA LOI L'EXIGE – lorsque le droit camerounais de la consommation ou du paiement vous ouvre un droit au remboursement, ce droit demeure entier, et rien dans ce document ne le réduit.

Si vous avez donné par erreur – mauvais montant, ou don non voulu – écrivez-nous dans les 14 jours via l'Aide & Assistance. Nous n'y sommes pas tenus, mais en pratique nous examinerons la demande honnêtement et, si la somme n'est pas encore engagée, nous préférons la rendre plutôt que garder ce que vous n'aviez pas l'intention de donner.

6. Ce que votre argent fait

Les dons servent à rendre les cours abordables pour les élèves qui ne pourraient pas les payer autrement, et à faire fonctionner la plateforme qui dispense ces cours – la salle de classe, les versements aux enseignants, les serveurs et les personnes qui vérifient et accompagnent les deux côtés.

- Les dons rejoignent le fonds général. Nous n'acceptons pas de don affecté à un élève nommé, à un enseignant nommé ou à un cours particulier.
- Nous ne garantissons pas qu'une proportion déterminée serve une finalité déterminée, et nous ne publions pas un chiffre que nous ne pourrions pas assumer.
- Nous n'utiliserons pas les dons pour verser un dividende ou une distribution aux propriétaires.

Vous pouvez consulter à tout moment l'ensemble de vos dons dans votre tableau de bord de soutien.

7. Reçus, relevés et fiscalité

- Chaque don abouti donne lieu à un reçu.
- Un partenaire mensuel peut télécharger, depuis son tableau de bord, un relevé annuel de ses dons au format PDF.
- Braabby n'est pas une association reconnue d'utilité publique, et un don à Braabby n'est pas, en soi, un don fiscalement déductible. Aucun document que nous délivrons ne doit être traité comme un certificat fiscal.
- La question de savoir si un don a une conséquence fiscale pour vous relève de votre conseil, non de nous.

8. Votre nom, et le droit de rester discret

- Un don ponctuel peut être anonyme. Si vous le choisissez, nous n'enregistrons ni nom ni e-mail pour ce don, et votre nom n'est montré à personne.
- CELA NE SIGNIFIE PAS QUE NOUS NE POUVONS PAS SAVOIR QUE C'ÉTAIT VOUS. Le numéro mobile money d'où provient le paiement est toujours enregistré, et si vous étiez connecté, le don reste rattaché à votre compte. Nous préférons vous le dire plutôt que de vous laisser croire le contraire.
- C'est délibéré, et c'est surtout pour vous : c'est ce qui produit votre reçu, ce qui inscrit le don sur votre relevé, et ce qui nous permet de retrouver et de restituer un paiement qui a mal tourné. C'est aussi ce qui rend possible l'obligation de lutte contre le blanchiment évoquée à la section 9 – un enregistrement que nous aurions volontairement supprimé serait un enregistrement que nous ne pourrions pas vérifier.
- Un partenariat mensuel ne peut être anonyme, car il lui faut un compte pour conserver votre historique – mais votre nom n'est publié nulle part sur Braabby par défaut.
- Nous ne publierons jamais votre nom, votre montant ou votre message sans vous le demander au préalable, à cette occasion et pour cet usage.
- Le traitement de tout le reste vous concernant est décrit dans la Politique de confidentialité.

9. Les dons que nous n'accepterons pas

Nous pouvons refuser ou restituer un don, sans être tenus de nous en expliquer en détail, lorsque :

- nous avons des raisons de penser que les fonds ne vous appartiennent pas licitement ;
- l'accepter enfreindrait une loi qui nous est applicable, y compris nos obligations de lutte contre le blanchiment ;
- il apparaît comme une tentative d'acheter une influence, un rang ou un avantage sur la plateforme ;
- il est assorti de conditions que nous n'avons pas acceptées ; ou
- il émane d'une personne qui n'a pas la capacité de le consentir.

Refuser un don n'est pas une accusation. Lorsque nous restituons des fonds, nous le faisons vers le compte d'origine.

10. Prestataires de paiement

Les dons sont collectés par des prestataires tiers de mobile money. Leurs conditions, limites, frais et délais s'appliquent au paiement lui-même, et Braabby n'est pas responsable de leurs défaillances ou retards – mais nous vous aiderons toujours à les relancer. Un don n'est abouti que lorsque le prestataire le confirme ; une demande validée qui échoue ensuite n'est pas un don et rien n'est dû.

11. Ce que nous promettons, et ce que nous ne promettons pas

Cette section limite ce dont Braabby répond. Elle est rédigée simplement plutôt que dans le langage habituel, car une limite que personne ne peut lire est une limite que personne n'a acceptée.

- **NOUS NE PROMETTONS AUCUN RÉSULTAT.** Un don n'est pas un contrat pour instruire un enfant en particulier, pour assurer un cours en particulier, ni pour obtenir un résultat en particulier. Nous l'affecterons comme décrit à la section 6 et nous ne promettons rien de plus.
- **NOUS NE PROMETTONS PAS UNE DISPONIBILITÉ PERMANENTE.** Les pages de don, le tableau de bord et le relevé peuvent être interrompus pour maintenance, par la panne d'un prestataire, ou par un événement hors de notre contrôle. Une interruption ne constitue pas un manquement aux présentes conditions.
- **SI UN PROGRAMME PREND FIN, VOTRE DON N'EST PAS RESTITUÉ.** Lorsqu'une finalité décrite ne peut plus être poursuivie, nous affectons les fonds à la finalité restante la plus proche plutôt que de les restituer. C'est la raison pour laquelle nous n'acceptons pas de dons affectés.

Lorsque la responsabilité de Braabby est engagée envers vous à l'occasion d'un don, notre responsabilité totale au titre de ce don est limitée au montant du don lui-même. Nous ne répondons pas des dommages indirects ou consécutifs, de la perte de profit ou d'opportunité, ni d'un traitement fiscal que vous auriez escompté sans l'obtenir.

Rien dans ce document n'exclut ni ne limite ce que la loi ne nous permet pas d'exclure ou de limiter. Cela comprend la responsabilité en cas de fraude ou de manœuvre dolosive, en cas de décès ou de dommage corporel causé par notre négligence, ainsi que tout droit que vous tenez du droit camerounais de la protection du consommateur. Si un tribunal juge une partie de cette section inapplicable, le reste demeure en vigueur.

DE VOTRE CÔTÉ. En donnant, vous confirmez que les fonds vous appartiennent légalement, que vous avez qualité pour les donner, et que vous n'agissez pas pour le compte d'une personne dissimulant son identité. Si une réclamation est formée contre Braabby parce que cela n'était pas exact – un rejet, une contestation de paiement, ou l'action d'un tiers – vous acceptez d'en supporter le coût pour nous.

12. Modifications

Nous pouvons modifier ce document. Une modification s'applique aux dons effectués après son entrée en vigueur, jamais rétroactivement à des dons déjà faits. Si nous modifions un point affectant substantiellement les partenaires mensuels, nous en informerons directement les partenaires plutôt que de compter sur eux pour s'en apercevoir.

Droit applicable & litiges

Les présentes conditions sont régies par le droit de la République du Cameroun. Elles sont rédigées pour se conformer, entre autres, à la Loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité, à la Loi n° 2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique, à la Loi-cadre n° 2011/012 portant protection du consommateur, et aux Actes uniformes OHADA applicables.

Nous privilégions toujours un règlement amiable. Veuillez d'abord nous contacter via l'Aide & Assistance dans l'application afin que nous puissions tenter de résoudre la question directement. À défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes du Cameroun.

Nous contacter

Des questions sur ce document ? Contactez-nous via le centre d'Aide & Assistance dans l'application, ou par e-mail à legal@braabby.com (questions de confidentialité : privacy@braabby.com). Nous nous efforçons de répondre rapidement.

Ce document est un modèle préparé pour Braabby et doit être examiné par un juriste camerounais qualifié avant toute utilisation.